



ANNONCE

Examen professionnel de diagnosticien d'automobiles Spécialisation Véhicules légers

L'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) organise un examen professionnel de diagnosticien d'automobiles spécialisation Véhicules légers en français.

Si le nombre d'inscriptions est suffisant, l'examen se déroulera chez l'UPSA à Berne aux dates suivantes :

du 28 octobre au 01 novembre 2024
examen écrit le 12 octobre 2024

Les inscriptions à cet examen doivent être soumises à l'aide du formulaire d'inscription officiel accompagné des documents énumérés à l'art. 3.3 du règlement d'examen avant le **vendredi, 31 mai 2024**.

Les inscriptions incomplètes ou non conformes aux exigences d'examen ne pourront pas être prises en compte.

Emoluments et coûts matériels :

- Emoluments	CHF 1350.--	non soumis à la TVA
- Prestations d'organisation	CHF 100.--	hors TVA

Ces sommes ne sont à verser qu'à notre demande.

5.1 Epreuves d'examen

5.11 L'examen de la spécialisation « véhicules légers » comprend les épreuves suivantes et dure :

Epreuves	Type d'examen	Temps
1 Châssis	écrit	¾h
	oral	½h
	pratique	2h
2 Moteur	écrit	¾h
	oral	½h
	pratique	3h
3 Transmission	écrit	¾h
	oral	½h
	pratique	2h
Total		10¾h

Les formulaires d'inscription, le règlement d'examen relatif à l'organisation de l'examen professionnel des diagnosticiens d'automobiles et la directive afférente peuvent être obtenus auprès du secrétariat central de l'UPSA.

Berne, avril 2024

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

Commission Assurance qualité CAQ DA :

Le président : Werner Bieli ;

Le secrétaire : Arnold Schöpfer